



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 04/2025

Vevey, le 5 mai 2025

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 15 mai 2025**

Réponse à l'interpellation de M. Jérôme Christen (VL) et consorts, intitulée « Du sport pour tous pour passer du slogan à la réalité »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 6 février 2025, M. Jérôme Christen (VL) et consorts, déposait une interpellation au Conseil communal concernant l'état d'avancement sur la résolution suivante de M. Laurent Lavanchy adoptée par le Conseil communal en sa séance du 2 mai 2024 :

« Le Conseil communal de Vevey souhaite que la Municipalité de Vevey profite du laps de temps donné par l'examen des recours des opposants au plan d'affectation de la Veyre-Derrey pour réévaluer l'usage de nos propriétés à la Veyre, acquises dans le but d'y établir un centre sportif. Le Conseil communal invite particulièrement la Municipalité à envisager un déplacement des terrains de football de la Veyre d'En Haut à la Veyre-Derrey, libérant ainsi la place pour créer les locaux artisanaux attendus à la Veyre. »

Cette résolution faisait suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de MM. Jérôme Christen et Serge Ansermet, intitulée « Revenir à la raison et réaliser un centre sportif à La Veyre Derrey » (2024/RI05).

Réponses aux questions posées

Nous répondons comme suit aux questions posées :

1. Quelle suite la Municipalité a-t-elle donné à la résolution adoptée par le Conseil communal pour atteindre les objectifs évoqués ci-dessus ? Et si elle n'a rien fait, pour quelles raisons ?

Réponse :

Pour mémoire, la Commune de Vevey est propriétaire des parcelles 1159, 1182, 1803, 1892, 1893, 1894 et 1898 situées sur la Commune de Blonay – Saint-Légier qui constituent la majorité des parcelles incluses dans le Plan d'affectation « La Veyre Derrey » adopté par le Conseil communal de Blonay – Saint-Légier le 28 juin 2022. Ce plan d'affectation fait actuellement l'objet d'une procédure de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Au niveau cantonal, le site de La Veyre Derrey s'inscrit dans un site stratégique de développement d'activités (SSDA) au sens de la mesure D11 du Plan directeur cantonal (PDCn, SSDA n° 19 Saint-Légier – Corsier). La mesure D11 définit la politique cantonale des pôles de développement qui a pour objectif d'améliorer l'offre foncière dans le Canton pour répondre aux besoins de l'économie et de la promotion du logement. Elle se traduit par l'identification, la planification, la réalisation et la promotion de sites stratégiques de développement d'activités bien localisés et attractifs. En d'autres termes, les SSDA, tel celui de la Veyre-Derrey, sont destinés à accueillir à court terme une part significative d'emplois et/ou qui ont une vocation particulière en adéquation avec une localisation stratégique sur le territoire du Canton.

Au niveau régional, le site de La Veyre Derrey s'inscrit dans le plan directeur intercommunal Rivelac (PDI) et le projet d'agglomération Rivelac, 5ème génération (PA5). Ces deux documents sont prévus d'être adoptés en 2025. Cela étant, face au risque et à la crainte de gel de leurs zones d'activités, les communes vaudoises de l'agglomération Rivelac ont démarré les travaux d'établissement d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA). Cette stratégie, dont fait partie le site de la Veyre, a été formalisée dans un plan directeur intercommunal sectoriel (SRGZA Rivelac) dont l'adoption est également prévue en 2025. La SRGZA Rivelac confirme le déficit en zone d'activités et confirme également le SSDA Saint-Légier – Corsier, lequel constitue d'ailleurs le seul SSDA de l'agglomération Rivelac.

Ainsi, le plan d'affectation La Veyre Derrey, tel qu'il a été adopté, planifie le développement d'un SSDA reconnu et répondant à un besoin avéré et constitue la mise en œuvre des planifications directrices supérieures en vigueur et projetées. Il est réputé conforme au Plan directeur cantonal et aux planifications régionales.

Sous l'angle juridique, au vu des planifications directrices supérieures cantonale et régionale décrites ci-avant, et des besoins avérés et attendus de zones d'activités dans notre région, la faisabilité d'un abandon des zones d'activités sur le site La Veyre Derrey afin d'y implanter, en lieu et place, un centre sportif est fortement incertaine. Par ailleurs, il se poserait la question de la conformité légale d'installer un centre sportif, même régional, dans un SSDA qui a pour vocation de privilégier l'installation de logements, mais surtout des activités économiques. Sous l'angle de la planification, implanter un centre sportif dans le plan d'affectation La Veyre Derrey signifierait revoir intégralement la planification du site depuis ses débuts et refaire toutes les études y relatives. Pour mémoire, les études liées au plan d'affectation La Veyre Derrey ont débuté par la validation en 2018 d'un schéma directeur « La Veyre Derrey » définissant les principes d'aménagement retenus pour l'élaboration du plan d'affectation. Ces études ont démontré le besoin et le bien-fondé de zones d'activités sur le site. En cas d'éventuel changement d'orientation, toutes ces études seraient caduques et une planification complète serait à reprendre. En outre, au vu des nouvelles études à mener, de la longueur des procédures de planification et de leur complexité, il est à prévoir qu'un tel changement d'orientation allant à l'encontre de la planification directrice supérieure d'une manière aussi marquée s'étendrait sur de très nombreuses années.

2. *Si rien n'a été fait jusqu'à maintenant, quand la Municipalité compte-t-elle s'y mettre et quelles études sont-elles en cours pour répondre à cette pénurie de terrains de sport ?*

Réponse :

Concernant les terrains de football, en mars 2023, la Municipalité a présenté le préavis N° 20/2024 intitulé « Demande de crédit de CHF 2'930'000.— pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du terrain de football de Copet 1 » qui a été déposé à la séance du Conseil communal du 2 mai 2024 et adopté à l'unanimité lors de la séance du 20 juin 2024. La mise en place du revêtement en gazon synthétique permettra de passer de 100h d'utilisation/année à environ 1'500-2'000h d'utilisation/année et contribuera à la création d'un nombre très important de nouveaux créneaux horaires qui répondront ainsi aux besoins associatifs et scolaires.

La Municipalité a également présenté le préavis N° 10/2025 intitulé « Demande d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 1'073'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey, des structures d'accueil de l'enfance, des infrastructures sportives de la Veyre et de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport » qui a été déposé à la séance du Conseil communal du 27 mars 2025. Dans celui-ci sont listés les travaux nécessaires à l'amélioration du demi-terrain en gazon naturel de La Veyre (remplacement de l'éclairage, installation d'un arrosage automatique, rehaussement du pare-ballon) ainsi que des travaux nécessaires à l'exploitation du terrain en gazon synthétique de (remplacement éclairage). Ces travaux devraient également permettre à l'augmentation et l'optimisation des créneaux horaires d'utilisation pour les clubs.

Concernant les autres sports mentionnés dans le texte :

- Hockey sur terre: aucune demande n'a formellement été formulée auprès du Secteur sport pour une utilisation de terrains existants ou la création de nouveaux terrains spécifiques ;
- Rugby: bien que le Rugby Riviera Club ait été en discussion avec le Secteur sport concernant la location des terrains de football il y a de cela une dizaine d'années, il évolue désormais sur le terrain en gazon naturel du Grand-Pré à Blonay qui correspond à ses besoins ;
- Tir-à-l'arc: basée actuellement sur le terrain de la Verre-Derrey, la Compagnie des Archers de la Riviera travaille étroitement avec la Commune de Blonay – Saint-Légier sur le projet d'une installation spécifique et couverte. Le club devrait pouvoir ainsi investir de nouveaux locaux qui correspondront à ses besoins et à son nouveau statut de Centre Régional de Performance et Centre National de Performance ;
- Boulodrome: le rapport-préavis N° 09/2021 en réponse au postulat d'Eric Oguey "Un boulodrome à Vevey" mentionnait qu'au vu de l'existence d'installations ad hoc dans la région et du manque d'espace disponible à Vevey, la Municipalité n'estimait pas réaliste de créer un boulodrome couvert à Vevey. Compte tenu de la fermeture des installations du Café de l'Avenir, la Municipalité estimait toutefois important de développer des installations extérieures, utilisables par des clubs et/ou en accès libre. L'intégration de nouvelles pistes pourra être étudiée lors d'ateliers sur les projets de la Place Robin et éventuellement Crédeiles ou encore Pra ;
- Piscine olympique: le pré-projet de la création d'une piscine olympique sur le site de La Verre-Derrey sont des réflexions personnelles et un dessin-esquisse qui a été financé par l'ancien Président du club de Vevey-Natation. Ils ne sont pas liés au club de Vevey-Natation Riviera ou à la Ville de Vevey ;
- Dojo: pour le judo, des réflexions ont dernièrement été portées afin d'intégrer la création d'un dojo dans le cadre de la future rénovation du bâtiment de l'ASR. Les clubs du Judo Club de Montreux et du Judo Club Vevey Riviera collaborent étroitement dans la recherche active de locaux plus adaptés à la pratique de leur sport. Pour le taekwondo, le club du Taekwondo Riviera actuellement au Verger 10, sera transféré en 2025 dans de nouveaux locaux au CAB plus adaptés à la pratique du sport et au nombre de membre toujours croissant (préavis N° 31/2023 « Demande de crédit de CHF 5'925'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2024 » déposé à la séance du Conseil communal du 16 novembre 2023 et adopté à l'unanimité lors de la séance du 14 décembre 2023).

Hormis les terrains de football, la Municipalité et ses différents services ont concrétisé plusieurs projets d'infrastructures sportives « spécifiques » afin de répondre aux besoins des clubs comme le financement des études et participation financière à la rénovation du stade régional de la Sausaz (préavis N° 23/2011 et N° 02/2014), le déménagement du stand de tir de Gilamont au stand de tir de la Barmaz ainsi que sa rénovation (2014).

Vevey est de plus l'une des Communes les plus actives dans le Canton de Vaud à avoir entrepris un programme de rénovation de salles de sport aussi ambitieux, rapide et efficace. En l'espace de 6 ans, ce ne sont pas moins de 9 salles de sport ou rythmique (sur 13 au total) qui ont fait l'objet de travaux de rénovation ces dernières années:

- 2018 : Salles de sport Kratzer Est et Ouest, Crosets, Veveyse 07 ;
- 2019 : Salle de rythmique du Clos ;
- 2023 : Salles de sport Aviron A et B, Veveyse 71 ;
- 2024 : Salle de sport du Feu.

Ces efforts visent à offrir aux écoles et aux clubs des infrastructures sportives intérieures de qualité afin de favoriser la pratique du sport.

Consciente du changement des pratiques individuelles et du besoin de la population, la Ville de Vevey a également développé plusieurs projets d'infrastructures sportives en accès libre afin de continuer l'encouragement à l'activité physique :

- Fitness extérieurs : création du fitness Quai Maria-Belgia (2017) et Parc du Panorama (2020) ;
- Slackline parc : création d'un terrain d'équilibre au Jardin Doret (2021) ;
- Box Up : mise en place de casiers connectés avec matériel sportif en usage libre à la Place Robin (2021), au Jardin Doret (2024) et au Collège Jean Kratzer (2025) ;
- Skatepark : création d'un skatepark en béton au Quai Maria-Belgia (2023) ;
- d'autres installations réalisées comme des tables de ping-pong, des échiquiers mobiles, un radeau, etc ou plusieurs qui sont encore en phase de projet.

De plus, la Ville de Vevey au travers de son programme « Ca bouge ! » a entrepris un vaste programme afin de valoriser les préaux scolaires et de les rendre plus frais, ludiques et conviviaux à disposition des élèves, de l'école et du quartier. De légères infrastructures sportives (grimpe, paniers, etc...) en accès libre sont à chaque fois prévues afin d'encourager l'activité physique des habitant·e·s.

Les terrains de basket du Collège Kratzer et des Crosets ont également été décorés avec des fresques géantes afin de les rendre plus attractifs à la pratique du sport, une première dans le Canton de Vaud qui jouit d'un énorme succès.

Conclusion

Au vu de l'ensemble des explications données ci-dessus la Municipalité estime répondre aux besoins d'infrastructures sportives et confirme son plein engagement à la poursuite du projet de création d'une zone d'activités sur le site de La Veyre Derrey.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 5 mai 2025

Au nom de la Municipalité
le Syndic
le Secrétaire adj.



Yvan Luccarini Chloé Milner

Membres de la Municipalité délégué-es : MM. Pascal Molliat, Antoine Dormond et Mme Laurie Willommet

Annexe : Interpellation

Interpellation intitulée : « **Du sport pour tous** » pour passer du slogan a la réalité

En mai dernier, le Conseil communal a voté, sur proposition du conseiller Laurent Lavanchy, la résolution suivante :

« Le Conseil communal de Vevey souhaite que la Municipalité de Vevey profite du laps de temps donné par l'examen des recours des opposants au plan d'affectation de la Veyre-Derrey pour réévaluer l'usage de nos propriétés à la Veyre, acquises dans le but d'y établir un centre sportif. Le Conseil communal invite particulièrement la Municipalité à envisager un déplacement des terrains de football de la Veyre d'En Haut à la Veyre-Derrey, libérant ainsi la place pour créer les locaux artisanaux attendus à la Veyre. »

Cette résolution s'inscrit dans le contexte d'une insuffisance de terrains de sport, lacune que la Municipalité s'est engagée à combler lors d'un débat sur une interpellation relative à ce thème. En effet, lors de la séance du Conseil communal de mars 2023 elle a affirmé « être à l'affût de toute opportunité qui pourrait se présenter pour pallier au fait reconnu du manque d'infrastructures sportives et des terrains de sport à Vevey ». Les besoins ne concernent d'ailleurs pas exclusivement le football mais aussi le hockey sur terre, le rugby, le tir à l'arc, un boulodrome, une piscine olympique et le dojo.

Depuis l'adoption de cette résolution, la Municipalité n'a fait état d'aucune information à ce sujet. Il importe de reprendre sans délai et très sérieusement, ce dossier pour atteindre l'objectif, fixé de longue date, qui a justifié l'achat des terrains par Vevey, et entraîné, en son temps, l'adaptation du PDCom de Saint-Légier au profit du sport à la Veyre-Derrey.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes :

1. Quelle suite la Municipalité a-t-elle donné à la résolution adoptée par le Conseil communal pour atteindre les objectifs évoqués ci-dessus ? Et si elle n'a rien fait, pour quelles raisons ?
2. Si rien n'a été fait jusqu'à maintenant, quand la Municipalité compte-t-elle s'y mettre et quelles études sont-elles en cours pour répondre à cette pénurie de terrains de sport ?

Vevey, le 22 janvier 2025

Jérôme Christen
Laurent Lavanchy
Serge Ansermet

